




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-36190-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.609**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉS DE LA DIRECTION NETTOIEMENT GARAGE - AUTORISATION DE LANCÉMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE (ARTICLE 2122-21-1 du C.G.C.T)**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliott BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Environnement  
Urbain et Hydraulique  
Direction Nettoiement Garage  
AS - 92.47

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/11/13

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

-

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉS DE LA DIRECTION NETTOIEMENT GARAGE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE (ARTICLE 2122-21-1 du C.G.C.T) -  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Une partie des marchés dont la Direction **Nettoiement-Garage** a la gestion arriveront à échéance dans le courant de l'année **2014**.

Dès lors, il convient de lancer de nouvelles consultations afin de permettre à la Ville de renouveler les contrats et de permettre ainsi le fonctionnement correct de notre administration.

Les procédures utilisées sont celles de l'appel d'offres ouvert européen défini aux articles **33** alinéa 3, **40.III**, **57** à **59** du Code des Marchés Publics, eu égard aux montants estimés des marchés.

Compte tenu de l'impossibilité de déterminer par avance et avec précision le nombre et le rythme des prestations ou acquisitions à réaliser, ces contrats seront passés sous la forme de marchés publics à prix mixtes et à bons de commande, en application de l'article 77 du code précité. Ils seront dénommés comme indiqués dans le tableau de l'**annexe 1**.

Hormis le marché n° 1, ces marchés seront conclus pour une période initiale de 1 an, prenant effet aux échéances des marchés précédents. Les marchés pourront être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, **sans que cette durée, reconductions éventuelles comprises, ne puisse excéder une période totale de quatre ans.**

S'agissant du marché n°1, il sera conclu pour une période de 1 an et pourra être reconduit par période de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, **sans que cette durée, reconductions éventuelles comprises, ne puisse excéder une période totale de trois ans.**

Les critères de jugement des offres énoncés dans les avis de publicités et le règlement de consultation seront ceux indiqués dans le tableau de l'**annexe 2**.

Le financement des prestations sera annualisé et imputé sur les crédits attribués par le Conseil Municipal pour les années **de 2014 à 2018**, en fonctionnement pour tous les marchés hormis le marché numéro 1. Les chapitres budgétaires ainsi que les codes pertinents concernés, au regard de la grille de détermination des besoins, apparaissent dans le tableau de l'**annexe 2**.

Par ailleurs, il paraît opportun, afin de pouvoir conclure chacun des marchés ci-dessus indiqués dans les meilleurs délais, de faire application de l'article **L.2122-21-1** du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que « *lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché* ».

En procédant ainsi, la Ville se trouvera en mesure, après choix de l'offre économiquement la plus avantageuse par la commission d'appel d'offres, de signer directement les marchés avec les prestataires retenus, à l'issue de la procédure prévue par le code des marchés publics.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics, à lancer les procédures d'appel d'offres ouvert européen et à signer les marchés relatifs à :

- o L'acquisition de véhicules
- o La fourniture de carburant en vrac
- o La fourniture de cartes pour l'acquisition de carburant
- o L'enlèvement de graffitis et d'affichage sauvage
- o L'hydrodécapage et la désincrustation

à l'issue des procédures, pour les montants indiqués avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que tout document s'y rapportant, et notamment leurs reconductions ou non reconductions éventuelles, conformément aux prescriptions de l'article **L.2122-21-1** du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes subventions afférentes à ces fournitures et/ou prestations,

- **DIRE** que les dépenses relatives à ces prestations seront imputées aux budgets de la Ville de 2014 à 2018 sur les chapitres budgétaires suivants : 90020.2182, 90832.2182, 92020.6256, 92020.60622 et 92813.611.

**2013.609 - MARCHÉS DE LA DIRECTION NETTOIEMENT GARAGE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE (ARTICLE 2122-21-1 du C.G.C.T)**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 44</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

# DÉNOMINATION DES MARCHÉS

N°	INTITULÉ DU MARCHÉ		ANCIENNE RÉFÉRENCE	Montant minimum / AN	Montant maximum / AN	
1	Acquisition de véhicules	LOT 1	segment A et B à bicarburation gaz naturel / essence	A12034	0€	320 000,00 €
		LOT 2	segment A et B électrique	« «	0€	80 000,00 €
		LOT 3	segment C « micro hybrides » diesel	« «	0€	100 000,00 €
		LOT 4	segment D hybrides diesel / électrique	« «	0€	100 000,00 €
2	Fourniture de carburant en vrac		A10078	400 000,00 €	1 800 000,00 €	
3	Fourniture de cartes pour l'acquisition de carburants services et produits divers		A10079	0€	80 000,00 €	
4	Marché d'enlèvement de graffitis et d'affichage sauvage		A11031	0€	500 000,00 €	
5	Prestations d'hydrodécapage et de désincrustation		A11034	0€	400 000,00 €	

# CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

N°	INTITULÉ DU MARCHÉ	ANCIENNE RÉFÉRENCE	CRITERES ET PONDÉRATIONS	CODES PERTINENTS	CHAPITRES BUDGÉTAIRES
1	<b>Acquisition de véhicules</b>	A12034	PRIX : 90 %	2401.01	90020.2182
			DÉLAIS : 10 %		90832.2182
2	<b>Fourniture de carburant en vrac</b>	A10078	PRIX : 90 %	1602.01	92020.60622
			DÉLAIS : 10 %		
3	<b>Fourniture de cartes pour l'acquisition de carburants services et produits divers</b>	A10079	VALEUR TEC : 60 %	1602.01	92020.6256
			PRIX : 40 %		
4	<b>Marché d'enlèvement de graffitis et d'affichage sauvage</b>	A11031	VALEUR TEC : 60 %	7302.01	92813.611
			PRIX : 40 %		
5	<b>Prestations d'hydrodépouillage et de désincrustation</b>	A11034	VALEUR TEC : 60 %	7406.01	92813.611
			PRIX : 40 %		